



La Feuille de Chou

Édito

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

Vendredi dernier, Véronique, avec son langage imagé, évoquait une semaine en Or pour Terre Solidaire. Quel est donc cet or qui serait venu nous enrichir ? Un évènement important bien sûr, attendu depuis plusieurs mois, et qui nous réjouit.

Jeudi 8 novembre 2018, j'ai, au nom de Terre Solidaire, signé l'acte d'acquisition de la propriété de Carmintran. Notre association est donc désormais propriétaire des lieux : maison, parc et terrains attenants. C'est pour nous, bénévoles du Conseil d'Administration et salariés encadrants un grand soulagement car la pérennité de notre outil de travail est maintenant assurée.

La propriété appartenait, depuis la création de Terre Solidaire en 1999, à l'association Habitat et Humanisme associée alors au projet de création du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et du Jardin de Cocagne.

En juillet 2016, nous avons appris la fermeture du Centre d'Hébergement fin 2017. Nous avons alors engagé une discussion avec La Foncière d'Habitat et Humanisme avec le soutien actif de Denis Callewaert, Président d'Habitat et Humanisme pour la Savoie. Fin 2017, nous avons abouti à un accord raisonnable sur le prix de vente en prenant en compte l'état de la maison. Parallèlement nous avons pu négocier un prêt à un taux avantageux auprès du Crédit Coopératif.

Si nous nous réjouissons de cette première étape, nous sommes bien conscients de la responsabilité qui est la nôtre aujourd'hui. Celle de parvenir à faire de ce site magnifique un lieu de vie où il fait bon travailler, mais aussi un lieu de partage, ouvert sur le territoire Cœur de Savoie.

Les jardiniers que nous embauchons en contrat d'insertion, pour la plupart, ont vécu ou vivent encore des moments difficiles. Il est donc fondamental de pouvoir leur offrir des conditions de travail leur permettant de se sentir dignes et reconnus. Ils sont là pour se reconstruire et reprendre confiance en eux.

C'est pourquoi, notre premier objectif est l'amélioration des conditions de travail des jardiniers et des encadrants.

Pour cela, d'importants travaux de rénovation seront engagés au rez-de-chaussée de la maison : aménagement d'un vestiaire avec des sanitaires dignes de ce nom, de bureaux pour les encadrants, amélioration de la salle à manger pour en faire un lieu de vie pour l'ensemble du personnel pour les pauses, les repas, les réunions, les formations etc. Cette salle pourrait aussi être mise à disposition, en dehors des temps de travail, pour des événements familiaux, associatifs ou culturels.

Votre panier

Pour un grand panier

- 1.0 kg poivrons
- 0.55 kg oignons jaunes
- 1.0 kg chou rave
- 1.0 kg chou kale
- 2 salades
- 1 bouquet de persil

Fruits : 1 kg de pommes, 1 kg de poires

« Pensez à nous laver à l'eau du robinet, avant de nous consommer »

La Recette de la semaine

Carpaccio de choux-raves aux noisettes

Ingrédients (4 personnes)

- 30 g de noisettes
- 2 c à soupe d'huile de colza
- 2 c à soupe d'huile de noisette ou de noix
- 1 c à café de moutarde
- 2 c à soupe de vinaigre de cidre
- 2 choux-raves
- Sel, poivre du moulin

Eplucher les boules de choux-raves et les couper en tranches fines, au couteau ou à la mandoline.

Pour que cela soit ludique pour les enfants, et plus joli à l'œil, découper ensuite à l'aide de petits emporte-pièces de différentes formes.

Faire griller légèrement les noisettes dans une poêle anti adhésive, à sec, puis les concasser.

Mélanger la moutarde avec une pincée de sel, de poivre, le vinaigre, l'huile et rajouter les noisettes encore chaudes.

Verser sur le carpaccio de chou-rave et bien mélanger.

Servez aussitôt.



Prévisions légumes semaine prochaine

Courge

Céleri-rave

Pommes de terre



Dans un 2^{ème} temps, nous aurons à définir l'utilisation du 1^{er} étage. Nous avons des idées, mais cela reste encore à étudier plus finement.

Pour réaliser ce vaste projet nous allons devoir trouver des financements. Nous avons donc du « pain sur la planche » !!! Nous avons déjà anticipé ces deux dernières années en augmentant de façon très significative la production des légumes ; nous avons développé la vente aux magasins bio du territoire, et nous avons un nombre d'adhérents aux paniers de légumes stabilisé.

Tout cela nous permet d'être confiants en l'avenir. Nous sommes sûrs que notre projet va dans le sens de l'histoire, car nous apportons une réponse aux demandes de plus en plus fortes d'une population qui cherche à s'alimenter sainement. Dans le même temps, nous restons fidèles à notre projet initial : l'accompagnement à la réinsertion de personnes au bord du chemin.

Vous nous avez jusqu'à ce jour soutenus, nous comptons sur votre fidélité pour l'avenir.

Josette SIBERT, Présidente

La fin de l'année se profile maintenant à l'horizon. Il est temps pour moi de vous parler des dons ponctuels.

En effet, notre association a la possibilité de percevoir des dons tout en faisant profiter aux donateurs d'une réduction fiscale.

Ainsi le don à Terre Solidaire, Jardin de Cocagne de Planaise, ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Comment faire et pourquoi ?

Il suffit de transmettre un chèque à Terre Solidaire en signalant que c'est un don pour l'association.

En début d'année 2019, Dominique vous enverra un reçu fiscal, pour don d'un minimum de 30 €. Vous pourrez alors avoir une réduction d'impôt.

Faire un don à Terre Solidaire, c'est aider, faciliter le travail que nous effectuons au quotidien avec les Jardiniers. Ainsi, chaque euro versé sert au fonctionnement de la structure et ce, toujours au bénéfice des salariés.

Faire un don à Terre Solidaire, c'est donc participer à l'activité d'insertion de Terre Solidaire tout en réduisant ses impôts de 66% du montant offert à l'association, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Donnons un exemple pour faciliter la compréhension :

Je souhaite faire un don à Terre Solidaire. J'envoie un chèque de 40 €. Dominique m'enverra un justificatif en début d'année.

Je pourrais alors déduire 66% de mon don, soit 26.40 €.

$$40 * 0.66 = 26.40$$

Si je décide de donner 100 €, je pourrai alors déduire 66 € de mes impôts.

$$100 * 0.66 = 66$$

Un autre exemple :

Terre Solidaire va acheter des serres avant fin 2018. Vous pouvez participer à cet achat avec votre don. Et 66% de celui-ci sera déductible des impôts.

D'avance, nous vous remercions chaleureusement pour cette action.

Véronique, directrice

A savoir, les entreprises qui souhaiteraient nous aider le peuvent avec un don pour l'achat des serres.
Elles bénéficieront d'une déduction d'impôt de 60%.



Auvergne – Rhône-Alpes

